#### **COMPRENDRE LA NOUVELLE NORME COMPTABLE IFRS17**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :	
MA627	1 jour - 7 h	Expertise	Présentiel ou à distance	950,00€	

# **LIEUX ET DATES:**

## A distance

Nous consulter

# **OBJECTIFS**

• Formation technique pour approcher les méthodes de valorisations des passifs d'assurance dans cette nouvelle norme.

## Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

# **POINTS FORTS**

# **Modalités pédagogiques:**

Formation technique pour comprendre les différentes méthodes pour la valorisation des passifs en norme IFRS17.

## Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

#### **PROGRAMME**

- A. Contexte
- 1. Principales approches: BBA, VFA, PAA
- 2. Processus d'application
- B. Mécanismes de mesure des passifs d'assurance
- 1. Méthode BBA Eclairage sur la reprise des pertes
- 2. Méthode PAA
- 3. Méthode VFA
- 4. Réassurance
- C. Aperçu sur IFRS 9
- D. Quelques notions clés de la norme IFRS 17
- 1. Nature des contrats
- 2. Regroupement des contrats
- 3. Ajustement au titre du risque non financier
- 4. Taux d'actualisation
- 5. Option et cout d'acquisition

#### Validation des acquis :

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

#### **Personnalisation parcours:**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## **PUBLIC**

Administrateurs

#### **PRÉ-REQUIS**

Avoir des notions d'actuariat et de modélisation.

#### Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à **mo-inscriptions@ifpass.fr** au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

# TARIFS ET FINANCEMENTS

950,00 € Exonérés de TVA Déjeuners offerts

# CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 16/12/2025 à 17:46